

Le 7^e arrondissement, territoire éco-responsable



© ANGEL SANHUEZA

Début octobre, la Ville de Lyon, la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, la société Ecobel et l'Association de développement du commerce du 7^e arrondissement (ADC7) ont présenté les actions qui seront conduites pour contribuer à la réduction de la consommation d'eau et des déchets toxiques des commerces du 7^e arrondissement. Il s'agit d'une nouvelle étape pour ADC7 qui multiplie depuis plusieurs années les ini-

tiatives en faveur du développement durable : lancement en 2007 d'un Plan de déplacements inter-entreprises ; réalisation en 2009 d'un site internet de covoiturage à destination du monde économique et d'un diagnostic éclairage des points de vente du 7^e arrondissement ; lancement en 2010 d'un plan d'actions permettant aux commerçants d'optimiser leur éclairage tout en réduisant leur consommation d'énergie.